



Communiqué de presse

Paris,
le 27 juin 2016

Vers un nouveau dispositif conventionnel de branche pour la Métallurgie

C'est l'ambitieux projet que s'assignent les partenaires sociaux au sein de cette branche qui compte près 1,5 million de salariés sur le territoire. Alors que la France sociale demeure enlisée dans les impasses du projet de « loi travail », la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO ont signé aujourd'hui, avec l'UIMM - la CGT réservant sa signature - un accord de mise en œuvre de l'évolution du dispositif conventionnel. Il lance les travaux de remise à plat de l'ensemble des textes et règles qui régissent la vie des salariés dans les 44.000 établissements que compte la Métallurgie : accords nationaux, grilles de classifications et autres conventions territoriales actuelles.

Cet engagement des partenaires sociaux illustre l'importance et le rôle de la branche que le projet de « loi travail » tente de minimiser. La CFE-CGC Métallurgie, 1^{er} syndicat chez les cadres et 3^{ème} organisation tous collèges confondus, entend représenter spécifiquement l'encadrement dans cette négociation qui devrait durer près de deux ans, à partir de septembre 2016.

Contact presse

Gabriel Artero
Président
06 76 60 30 90